

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1) IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

Dénomination du produit: E-WELD 4 Aerosol
Numéro FDS: L-177 F
Identifiant du produit: 53-F 402 (400 mL)

Date de Révision: juil. 04, 2024 **Date d'impression:** juil. 05, 2024
Version: 2.0 **Remplace la date:** janv. 15, 2020

Nom du fabricant: Canada - Walter Technologies pour surfaces inc.
Adresse: 5977 autoroute Transcanadienne Pointe-Claire, QC, CA, H9R 1C1
N° de téléphone en cas d'urgence: 1-800-535-5053 . Appels internationaux à frais virés : 1-352-323-3500 24/7
Numéro d'information: +1 (888) 592-5837
Fax:
Produit / utilisations recommandées:

SECTION 2) IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Aérosols - Catégorie 3

Gaz sous pression - Gaz liquéfié

Fiche de données de sécurité préparée conformément à la norme de communication de danger pour la sécurité et la santé des États-Unis (OSHA) (29 CFR 1910.1200) et le système d'information sur les matières dangereuses de travail canadien (SIMDUT).

Pictogrammes



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger - Physique

H229 - Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur

H280 - Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur

Conseils de prudence - Prévention

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P251 - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

Conseils de prudence - Intervention

Aucun conseil de prudence disponible.

Conseils de prudence - Entreposage

P412 - Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

P410 + P403 - Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.

Conseils de prudence - Élimination

SECTION 3) COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

CAS	Nom Chimique	%/poids
0025322-68-3	POLYÉTHYLÈNE GLYCOL	1.00% - 5.00%

L'identité chimique spécifique et/ou le pourcentage exact (concentration) des composantes ne sont pas divulguée afin de protéger la confidentialité.

SECTION 4) PREMIERS SOINS

Inhalation

Éliminer toutes les sources d'inflammation, s'il est possible de le faire en toute sécurité.

Retirer la source d'exposition ou déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Un traitement spécifique est urgent (voir Mesures de premiers soins sur cette étiquette).

En cas de difficulté respiratoire, le personnel formé doit administrer de l'oxygène d'urgence si le CENTRE ANTIPOISON ou le médecin le recommande.

Contact oculaire

Si l'irritation oculaire persiste:

Retirez la source d'exposition.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin et suivre leurs conseils

Rincer les yeux avec précaution à l'eau tiède, coulant doucement pendant plusieurs minutes, tout en maintenant les paupières ouvertes.

Enlever les lentilles cornéennes si présentes et s'il est possible de le faire facilement.

Un traitement spécifique est urgent (voir Mesures de premiers soins sur cette étiquette).

Contact cutané

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Rincer la peau à l'eau/se doucher en utilisant un savon doux pendant 5 minutes ou jusqu'à élimination du produit.

Garder les vêtements contaminés sous l'eau et laver avant de réutiliser ou jeter.

Retirez la source d'exposition.

Lors d'un contact bref avec une petite quantité : Réchauffer avec la chaleur corporelle.

Consulter immédiatement un médecin.

Dans le cas d'un contact prolongé ou d'une grande quantité de produit : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin et suivre leurs conseils.

Un traitement spécifique est urgent (voir Mesures de premiers soins sur cette étiquette).

Ingestion

Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Si des vomissements se produisent naturellement, se coucher sur le côté, dans une position de recouvrement. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés

Pas de données disponibles.

Indication de toute attention médicale immédiate et traitement spécial nécessaire

Traiter selon les symptômes (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu. Le traitement devrait être favorable et fondé sur le jugement du médecin en réponse à la réaction du patient.

SECTION 5) MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés

Incendie mineur : agents chimiques secs, mousse, dioxyde de carbone, vaporisation d'eau ou mousse anti-alcool. Le dioxyde de carbone peut déplacer l'oxygène. Faire attention lors de l'application du dioxyde de carbone dans des espaces confinés. Incendie majeur: Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse antialcool.

Agents extincteurs inappropriés

Ne pas utiliser un jet d'eau direct.

Dangers spécifiques résultant du produit chimique

Un incendie produira des gaz irritants. Contenu sous pression. Peut s'enflammer par frottement, sous l'action de la chaleur, d'étincelles ou de flammes. Les contenants peuvent exploser en cas d'incendie. Les contenants peuvent éclater violemment s'ils sont exposés à une chaleur excessive ou aux flammes. Les bouteilles de gaz exposées au feu peuvent laisser s'échapper des gaz par les dispositifs de décompression. Les vapeurs de gaz liquéfiés sont initialement plus lourdes que l'air et se diffusent au ras du sol. Les vapeurs peuvent se déplacer vers une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme.

Précautions pour les pompiers

Isoler la zone de danger immédiate et refuser l'accès au personnel non autorisé. Arrêter le déversement/libération du produit si cela peut être fait en toute sécurité. Déplacer les contenants non endommagés de la zone de danger immédiate si cela peut être fait en toute sécurité. Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie. Éliminer les résidus de combustion et l'eau d'extinction contaminée conformément à la réglementation officielle.

Équipement de protection spéciale

Porter un appareil respiratoire isolant (ARI) à pression protectrice et tenue de feu complète.

SECTION 6) MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Mesures d'urgence

Évacuer et isoler la zone de danger et refuser l'accès au personnel non autorisé.

Restez en montée et/ou en amont.

Aérer les espaces fermés avant d'y pénétrer.

Isoler la zone jusqu'à dispersion de l'aérosol.

Ne pas marcher dans le produit déversé.

Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les émanations.

Ne pas toucher aux récipients endommagés ou produits déversés à moins de porter des vêtements de protection appropriés.

Équipement protecteur

Porter des vêtements de protection chimique et un appareil respiratoire isolant (ARI) à pression positive.

Porter des vêtements de protection thermique lors de la manipulation de liquides réfrigérés/cryogéniques.

Précautions individuelles

Éviter de respirer les aérosols.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

Précautions environnementales

Arrêter le déversement/libération du produit si cela peut être fait en toute sécurité.

Éliminer l'aérosol par pulvérisation d'eau.

Empêcher les eaux de ruissellement d'entrer en contact avec la substance déversée.

Empêcher la propagation des vapeurs dans les égouts, les systèmes d'aération et les zones confinées.

Empêcher le produit déversé d'entrer dans les égouts, les égouts pluviaux, d'autres systèmes de drainage non autorisés et les cours d'eau naturels à l'aide de sable, de terre ou d'autres barrières appropriées.

Endiguer à une bonne distance du déversement liquide pour en disposer plus tard.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Éliminer les matériaux contaminés conformément aux réglementations fédérales, nationales et locales. Aérer la zone une fois le nettoyage terminé. Laisser la substance s'évaporer. Rincer à l'eau.

SECTION 7) MANUTENTION ET STOCKAGE

Général

ÉLIMINER toutes sources d'allumage (ne pas fumer et pas de fusée éclairantes, étincelles ou flammes dans la zone immédiate).

Laver les mains après utilisations.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards.

Avoir recours à de bonnes pratiques d'hygiène personnelle.

Interdit de manger, boire et fumer dans les zones de travail.

Enlever les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans les salles à manger.

Tous les contenants doivent être correctement étiquetés.

Exigences de ventilation

Utiliser seulement avec ventilation adéquate pour maintenir les contaminants aériens sous les limites d'exposition.

L'utilisation de ventilation locale est recommandé afin de contrôler les émissions à la source.

Signaler immédiatement toute défaillance du système de ventilation.

Exigences d'entreposage

Utiliser un système de ventilation, des équipements anti-déflagrants approuvés et des systèmes électriques de sécurité intrinsèque dans les zones où ce produit est utilisé et entreposé. Les récipients vides contiennent des résidus et peuvent être dangereux. Entreposer dans un endroit frais, sec, bien ventilé, à l'écart de la chaleur, la lumière directe du soleil et d'agents oxydants forts. Conserver dans des contenants approuvés et protéger contre les dommages physiques. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés soigneusement pour éviter les fuites. Garder les récipients bien fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Il convient de respecter les normes OSHA et les codes de prévention des incendies appropriés en cas de stockage à l'intérieur. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Pour éviter un incendie ou une explosion, dissiper l'électricité statique pendant le transfert par la mise à terre et par la liaison équipotentielle des récipients et équipements avant de transférer le matériel.

SECTION 8) CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection oculaire

Porter des lunettes de protection chimique ou des lunettes avec écrans latéraux. Portez des lunettes de protection indirectement-vent, d'impact et des éclaboussures lorsque vous travaillez avec des liquides.

Protection de la peau

L'utilisation de gants conformes aux normes pertinentes faits à partir des matériaux suivants peut fournir une protection chimique appropriée : gants de PVC, néoprène ou caoutchouc nitrile. La conformité et la durabilité d'un gant dépendent de l'utilisation qui en est faite, par exemple fréquence et durée de contact, la résistance chimique du matériau du gant, l'épaisseur du gant, la dextérité de l'utilisateur. Demandez toujours conseil à votre fournisseur de gants. Les gants contaminés doivent être remplacés. L'utilisation d'un tablier et de surbottes de matériaux imperméables aux produits chimiques tels que le néoprène ou le caoutchouc nitrile. Laver les vêtements souillés ou éliminer correctement les matériaux contaminés, qui ne peuvent être décontaminés.

Protection respiratoire

Si les mesures d'ingénierie ne maintiennent pas la concentration dans l'air à un niveau adéquat pour protéger le travailleur, un programme de protection respiratoire répondant ou équivalent à la norme OSHA 29 CFR 1910.134. Vérifier avec le fournisseur d'équipement de protection respiratoire.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Prévoir une ventilation ou autre mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations de vapeurs en dessous de leur valeur limite de seuil respective.

Nom Chimique	OSHA Tables (Z1, Z2, Z3)	OSHA Carcinogen	OSHA TWA (ppm)	OSHA TWA (mg/m3)	OSHA STEL (ppm)	OSHA STEL (mg/m3)	ACGIH TWA (ppm)	ACGIH TWA (mg/m3)
OXYDE D'ÉTHYLÈNE	1	1	1 (a)				1	

Nom Chimique	ACGIH STEL (ppm)	ACGIH STEL (mg/m3)	NIOSH TWA (ppm)	NIOSH TWA (mg/m3)	NIOSH STEL (ppm)	NIOSH STEL (mg/m3)	ACGIH Carcinogen	NIOSH Carcinogen
OXYDE D'ÉTHYLÈNE			<0.1b	<0.18b			A2	1

Nom Chimique	ACGIH TLV Basis	ACGIH Notations	OSHA Skin designation	CAN_ONsmg	CAN_ONtmg	CAN_ONsppm	CAN_ONtppm
OXYDE D'ÉTHYLÈNE	Cancer; CNS impair	A2		18	1.8	10	1

A2 - Cancérogène présumé pour les humains, CNS - Système nerveux central, impair - détérioration

SECTION 9) PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Densité	0.99 g/ml
Densité	N/A
% COV	0.00%

Apparence	Liquide laiteux blanc
Seuil de l'odeur	N/A
Description de l'odeur	Agrume
pH	9.00
Inflammabilité	N/A
Point d'éclair	N/A
Point d'ébullition bas	98.00 °C
Point d'ébullition élevé	N/A
Température d'auto-inflammation	N/A
Point de Congélation	0.00 °C
La Pression de Vapeur	N/A
La Densité de Vapeur	N/A
Taux d'évaporation	N/A
Niveau Supérieur d'explosion	N/A
Limite inférieur d'explosion	N/A
Solubilité dans l'eau	Soluble dans l'eau
Coefficient eau / huile	N/A
Viscosité	N/A
Viscosité Cinématique	N/A
Température de Viscosité Cinématique	N/A
Point de décomposition	N/A

SECTION 10) STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Pas de données disponibles.

Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales d'entreposage et de manutention.

Possibilité de réactions dangereuses/polymérisation

Ne se produira pas.

Conditions à éviter

Éviter toutes les sources d'inflammation possibles, la chaleur, les étincelles, les flammes, l'accumulation d'électricité statique et tout contact avec des matières incompatibles.

Matériaux incompatibles

Bases fortes, acides et agents oxydants.

Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone.

SECTION 11) DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

Risque d'aspiration

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

Carcinogénicité

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

Mutagénicité des cellules germinales

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

Toxicité pour la reproduction

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

Sensibilisation Respiratoire/Cutanée

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

Corrosion/Irritation cutanée

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition répétée

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

Voies d'exposition probables

Inhalation, ingestion, contact cutané, contact oculaire, inhalación

Exposition chronique

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

Effets potentiels sur la santé - divers

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

0000075-21-8 Oxyde d'éthylène

CL50 (rat): 1,460 ppm (exposition de 4 heures) (30)

CL50 (souris): 835 ppm (exposition de 4 heures) (30)

DL50 (orale, rat): 330 mg / kg (31); une valeur inférieure de 72 mg / kg ne peut être confirmée (32).

DL50 (orale, cochon d'Inde): 270 mg / kg (31)

SECTION 12) DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles.

Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles.

Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles.

Autres effets nocifs

Pas de données disponibles.

SECTION 13) DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Élimination des déchets

Il est de la responsabilité de l'utilisateur du produit de déterminer si, au moment de l'élimination, le produit répond aux critères locaux pour les déchets dangereux. La gestion des déchets doit être conforme aux lois nationales, régionales et locales. Les récipients vides retiennent des résidus de produit qui peuvent présenter les dangers du produit, par conséquent, ne pas mettre sous pression, couper, braser, souder ou utiliser à d'autres fins.

SECTION 14) INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	Informations de l'IATA	Informations IMDG	U.S. DOT INFORMATIONS	Informations Canada TDG
Numéro ONU:	UN1950	UN1950	UN1950	UN1950
Désignation officielle de transport:	Aerosols, non-flammable, (each not exceeding 1 L capacity)	Aerosols, non-flammable, (each not exceeding 1 L capacity)	Aerosols, non-flammable, (each not exceeding 1 L capacity)	Aerosols, non-flammable, (each not exceeding 1 L capacity)
Classe de danger:	2.1	2.1	2.1	2.1
Groupe d'emballage:	NA	NA	NA	NA
Danger d'inhalation toxique:			Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Note / Disposition special:	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Polluant Marin:		Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Substance dangereuse (RQ):			Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

SECTION 15) INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

CAS	Nom Chimique	%/poids	Liste réglementaire
0025322-68-3	POLYÉTHYLÈNE GLYCOL	1.00% - 5%	DSL - Domestic Substance List, TSCA - Toxic Substances Control Act (TSCA)
0000075-21-8	OXYDE D'ÉTHYLÈNE	Trace	Canada_NPRI, DSL - Domestic Substance List, EHS, HAPS, IARC Carcinogen, NTP_Carcinogen - National Toxicology Program Carcinogens, TSCA - Toxic Substances Control Act (TSCA), NEI - National Emissions Inventory, Canada_ON_419

SECTION 16) AUTRES INFORMATIONS

Glossaire

ACGIH - Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux ; CAS - Service des résumés chimiques ; Chemtrec - Centre d'urgence pour le transport de produits chimiques ; LIS - Liste intérieure des substances ; ESL - Niveaux de dépistage des effets ; GHS - "Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations Unies ; HMIS - Service d'information sur les matières dangereuses ; IATA - Réglementation des marchandises dangereuses (DGR) pour le transport aérien (IATA) ; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses ; CL - Concentration létale ; DL - Dose létale ; NFPA - Association nationale de protection contre les incendies ; OEL - Limites d'exposition professionnelle ; OSHA - Administration de la sécurité et de la santé au travail, Département du travail des États-Unis ; PEL - Limite d'exposition admissible ; SARA 313 - Superfund Amendments and Reauthorization Act, Section 313 ; ARA - Appareil Respiratoire Isolant ; ppm - parties par million ; STEL - Limite d'exposition à court terme ; TLV - Valeur limite de seuil ; TSCA - Loi publique sur le contrôle des substances toxiques 94-469 ; TWA - Moyenne pondérée dans le temps ; US DOT - Département américain des transports.

Décharge de responsabilité

À notre connaissance, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus, ni aucune de ses filiales n'assument la responsabilité de l'exactitude ou l'intégralité des informations contenues dans ce document. La détermination finale de la convenance de tout matériel est de la seule responsabilité de l'utilisateur. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques sont décrits ici, nous ne pouvons pas garantir que ce sont les seuls risques qui existent. Les informations ci-dessus se rapporte à ce produit dans sa composition actuelle et est basé sur les informations disponibles à ce moment. L'addition de diluant ou d'autres additifs à ce produit peut entraîner d'importantes modifications à la composition et aux dangers du produit. Puisque les conditions d'utilisation sont hors de notre contrôle, nous ne donnons aucune garantie ni implicite ni explicite et n'assumons aucune responsabilité en ce qui concerne l'utilisation de ces informations.